



Légende (septembre 2019)

- arrêt desservi dans les 2 sens
- arrêt desservi dans un seul sens
- arrêt de correspondance
- pôle d'échanges
- terminus de ligne
- ligne structurante
- itinéraire desservi seulement à certaines heures ou période
- parking
- Parc Relais
- parking vélo sécurisé
- station taxi
- parking covoiturage
- distributeur achat de titres
- point de vente (dépositaire) détails sur fiche horaire à l'arrêt
- limite communale

Lieux publics

- mairie ou mairie annexe
- office de tourisme
- poste
- établissement scolaire
- établissement de santé
- espace culturel
- super et hypermarché
- musée
- réserve naturelle
- équipement sportif
- piscine
- camping ou auberge de jeunesse

Toutes les lignes du réseau

- bus à haut niveau de service (BHNS)
- UNIVERSITÉ
- Lignes urbaines**
- U1 Pré Hembert / Gare de Saint-Nazaire
- U2 Voltaire - Landettes / Saint-Marc (Le Grand Pez)
- U3 Halles de Penhoët / Saint-Marc (La Source)
- U4 Petit Maroc / Saint-André-des-Eaux (Chalands Fleurs)
- U5 Gare / Gare, ligne circulaire inter-quartier, circule en soirée toute la semaine ainsi que les dimanches et jours fériés en journée circule dans les deux sens
- Lignes Ty-Bus**
- T1 Mairie de la Chapelle-des-Maraix / Gare de Saint-Nazaire (en cours)
- T2 Mairie de Donges / Gare de Saint-Nazaire
- T3 Pontchâteau / Besné / Bert / Mairie de Trignac
- Lignes complémentaires**
- C1 Gare de Saint-Nazaire / Trévelan (Immausule)
- Zénibus Navette Centre-Ville Gratuite (voir zoom Centre ville)
- TY BUSTAXI**
- arrêt de transport à la demande

Ligne Stran/SNCF
 GARE DE PORNICHET - GARE DE SAINT-NAZAIRE - GARE DE DONGES